

CONTEXT



CONTEXTE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

SEP 8 1992

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Le 26 août 1992

**LA RÉPONSE DU CANADA À LA CRISE
DANS L'ANCIENNE YUGOSLAVIE**

CA
EAB
C61
FCE
26 août
1992

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux déployés en vue d'en arriver à un règlement pacifique des conflits qui déchirent l'ancienne Yougoslavie, notamment dans le cadre des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). En septembre 1991, le Premier ministre Mulroney avait été le premier à demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies se saisisse de cette question. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, participe actuellement à la Conférence de Londres, qui a lieu du 26 au 28 août et qui est coprésidée par les Nations Unies et la Communauté européenne. À cette occasion, M^{me} McDougall a annoncé de nouvelles contributions du Canada aux efforts internationaux en faveur de l'ancienne Yougoslavie.

Maintien de la paix

La secrétaire d'État a annoncé à Londres que le Canada est prêt à envoyer 1 200 soldats canadiens supplémentaires qui participeraient à de nouvelles opérations de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie afin de faire appliquer la résolution 770 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Quelque 1 200 soldats canadiens et 30 observateurs civils, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font déjà partie de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Le contingent canadien, l'un des plus importants de la force internationale, est basé à Daruvar, en Croatie. En juin, le Canada a répondu favorablement à une requête des Nations Unies pour la réaffectation de ses troupes au maintien de la sécurité à l'aéroport de Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine. Leur présence a rendu possible l'établissement d'un pont aérien qui a permis le ravitaillement d'urgence de la population de Sarajevo. Au début du mois d'août, les forces canadiennes ont repris leurs activités régulières en Croatie.

Aide humanitaire

À Londres, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada verserait une somme supplémentaire de 15 millions de dollars en réponse à l'appel que vont bientôt lancer conjointement des organismes de l'ONU, ainsi que 5 millions de dollars au Comité international de la Croix-Rouge pour appuyer ses efforts d'aide humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie. Ces nouvelles contributions portent à plus de

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
External Affairs and
International Trade Canada

Canada

25,25 millions de dollars le montant versé par le Canada dans le cadre des campagnes internationales.

- À l'automne de 1991, l'honorable Barbara McDougall a annoncé une contribution de 1,25 million de dollars versée à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'achat et l'envoi de secours d'urgence et de fournitures médicales à l'appui des activités du Comité international de la Croix-Rouge dans l'ancienne Yougoslavie. Les fournitures ont été acheminées par un avion des Forces canadiennes et distribuées en Croatie et dans d'autres parties de l'ancienne Yougoslavie.
- En janvier 1992, M^{me} McDougall a annoncé une contribution d'un million de dollars versée en réponse à l'appel lancé conjointement par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin de venir en aide aux victimes du conflit.
- En juin, le Canada a versé 3 millions de dollars de plus, en réponse aux appels lancés par la Croix-Rouge et les Nations Unies. L'argent a été distribué au HCR, à l'UNICEF, à l'OMS, à la Croix-Rouge canadienne et à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'achat et la livraison de vivres et de fournitures médicales, et pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées par le conflit.
- Le Canada participe également au pont aérien international vers la ville assiégée de Sarajevo. Depuis le début du pont aérien, le 3 juillet, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué plus de 30 vols humanitaires vers Sarajevo.

Diplomatie

Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit de mettre fin à la violence et de négocier pacifiquement.

Le 15 janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Le 8 avril, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine en espérant que cette reconnaissance sur le plan international empêcherait les voisins de la nouvelle république de tenter de la diviser et accroîtrait la possibilité de trouver une solution pacifique que tous ses groupes ethniques pourraient accepter.

Le Canada estime que les habitants de l'ancienne république yougoslave de Macédoine ont le droit légitime de voir reconnaître leur indépendance. Le Canada ne prévoit cependant pas de prendre des mesures qui pourraient déstabiliser davantage la région. On espère que le différend au sujet du nom de la république pourra être résolu à la satisfaction des parties en cause.

Bien que la Serbie et le Monténégro, les deux dernières républiques formant la Yougoslavie, aient proclamé une nouvelle union, le Canada pense que la question de la survie de la Yougoslavie doit être négociée entre toutes les nations qui faisaient jadis partie de la république de Yougoslavie.

De concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a demandé à l'armée yougoslave, à la Serbie et à la Croatie de cesser de s'ingérer dans le conflit qui a éclaté en Bosnie-Herzégovine et a condamné l'agression serbe dans ce pays. Le Canada a appuyé la suspension temporaire de la Yougoslavie de la CSCE. Des sanctions commerciales sont en place, et le Canada demandera qu'elles soient appliquées avec plus de rigueur.

Mesures d'immigration spéciales

Un programme spécial a été mis sur pied dans le but de faciliter la réunification de nationaux de l'ancienne Yougoslavie avec des membres de leurs familles qui vivent au Canada et de permettre aux visiteurs qui se trouvent actuellement au Canada de prolonger leur séjour. Dans le cadre de ce programme, jusqu'à 26 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie touchés par la guerre civile pourront demander à être acceptés au Canada à titre de résidents permanents.

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work done during the year. It also mentions the names of the members of the committee and the places where they were working.

The second part of the report deals with the results of the work done during the year. It mentions the names of the members of the committee and the places where they were working.

The third part of the report deals with the conclusions drawn from the work done during the year. It mentions the names of the members of the committee and the places where they were working.